

ROADMAP PREMIUM

Organiser son épargne au Canada

Fais le point sur tes comptes, clarifie ton objectif et ton horizon, puis construis l'ordre dans lequel examiner le CELI, le REER, le CELIAPP, le REEE et les autres options disponibles.

Prénom : _____

Date de réalisation de cette Roadmap : _____

Objectif principal aujourd'hui : _____

Ce que cette Roadmap va t'aider à faire

En 45 à 75 minutes, tu vas :

- faire l'inventaire de ton épargne actuelle, compte par compte ;
- comprendre le rôle général de chaque enveloppe disponible au Canada (CELI, CELIAPP, REER, REEE, régime employeur, compte non enregistré) ;
- vérifier tes fondations avant d'examiner tout objectif précis ;
- identifier ton objectif principal et ton horizon, et le chemin qui leur correspond ;
- repérer les informations qui te manquent encore ;
- construire tes trois prochaines vérifications concrètes.

Ce que tu sauras à la fin

Cette Roadmap ne te dira pas automatiquement dans quel compte investir, ni quel placement choisir à l'intérieur. Elle t'aidera à déterminer :

- quelles enveloppes existent dans ta situation, et ce qui les distingue ;
- dans quel ordre les examiner compte tenu de ta dette, de ton régime employeur et de ta réserve de sécurité ;
- quel chemin correspond à ton objectif et à ton horizon réel ;
- quelles informations doivent encore être vérifiées, et auprès de qui ;
- à quel moment une validation professionnelle peut devenir utile.

Cette Roadmap organise ta réflexion et tes prochaines vérifications. Elle ne remplace pas un avis fiscal, comptable ou financier personnalisé.

Avant → Après

- **AVANT**

Je détiens de l'épargne, ou je pourrais en dégager, mais je ne sais pas quelle enveloppe examiner en premier ni dans quel ordre avancer.

- **APRÈS**

Je comprends le rôle de chaque enveloppe disponible. J'ai vérifié mes fondations, identifié mon objectif et mon horizon, et je sais quelles vérifications entreprendre en premier — et auprès de qui.

Comment utiliser cette Roadmap

Tout au long de ce document, tu croiseras trois types de contenu.

● REPÈRE FACTUEL

Une information générale vérifiée à la date de mise à jour de cette Roadmap — plafonds, conditions générales, principes de fonctionnement.

● QUESTIONS PERSONNELLES

Des questions dont la réponse dépend de ta situation. La Roadmap t'aide à identifier la bonne question — elle ne produit pas la réponse à ta place.

● PROCHAINE VÉRIFICATION CONCRÈTE

Une action que tu peux entreprendre toi-même dès maintenant, sans attendre d'avoir toutes les réponses.

● LA RÈGLE CENTRALE DE CASHFLOWATTITUDE

La Roadmap t'aide à identifier les enveloppes à examiner et l'ordre dans lequel les aborder. Elle ne choisit jamais l'enveloppe ni le placement à ta place.

Lorsque tu vois le symbole orange, une prudence particulière s'impose : aucune décision ne devrait être prise uniquement à partir de cette Roadmap sur ce point précis.

Tu croiseras aussi, à la fin de plusieurs pages, un encadré discret :

● POUR ALLER PLUS LOIN

Le Toolkit approfondit le calcul, le suivi et les démarches associées à ce compte.

Ce que cette Roadmap n'est pas

- Elle ne constitue pas un avis fiscal, comptable ou financier personnalisé.
- Elle ne recommande pas un compte, un placement ou un montant précis à cotiser.
- Elle ne calcule pas tes droits exacts à ta place.
- Elle ne remplace pas une consultation professionnelle lorsque ta situation nécessite une analyse individualisée.

Ton point de départ

Avant d'examiner chaque enveloppe une par une, prends quelques minutes pour décrire ta situation actuelle.

1. Ton épargne aujourd'hui

- ☐ inexistante ou presque, tout reste à construire
- ☐ modeste, mais tu commences à pouvoir mettre de l'argent de côté
- ☐ déjà présente dans un ou plusieurs comptes, sans organisation claire
- ☐ déjà organisée, mais tu veux vérifier que l'ordre est le bon

2. Tes comptes, régimes et placements actuels

- ☐ compte bancaire ou liquidités disponibles
- ☐ CELI
- ☐ CELIAPP
- ☐ REER individuel
- ☐ régime offert par un employeur (REER collectif, RPA, RPDB, RVER, RPAC)
- ☐ REEE pour un ou plusieurs enfants
- ☐ compte non enregistré ou placements hors régime
- ☐ compte détenu au bénéfice d'un enfant (in trust ou autre)
- ☐ autre

3. Ton emploi et tes dettes

Ton employeur actuel offre-t-il un régime de retraite ou d'épargne ?

- ☐ oui
- ☐ non
- ☐ je ne sais pas

Détiens-tu actuellement une dette autre qu'un prêt hypothécaire ?

- ☐ oui
- ☐ non
- ☐ je ne sais pas

Si oui, taux approximatif le plus élevé que tu connais (%) : _____

- ☐ je dois encore retrouver cette information

4. Ton objectif, pour l'instant

- ☐ j'ai un projet précis en tête (achat, enfants, retraite...)
- ☐ je veux faire fructifier mon épargne, sans projet précis
- ☐ je ne sais pas encore ce qui devrait guider mes choix

Tes préoccupations et ton résultat attendu

Tes principales préoccupations

Quelles sont les trois questions qui te préoccupent le plus aujourd'hui ?

1 : _____

2 : _____

3 : _____

Exemples : comprendre mes droits CELI, savoir si je dois examiner mon REER ou mon CELIAPP en premier, organiser plusieurs objectifs en même temps, ou vérifier le régime offert par mon employeur.

Ce que tu souhaites avoir clarifié

À la fin de cette Roadmap, j'aimerais surtout :

- ☐ comprendre le rôle de chaque enveloppe
- ☐ savoir dans quel ordre examiner mes comptes
- ☐ identifier les informations qui me manquent
- ☐ savoir quelles institutions ou quels professionnels contacter
- ☐ clarifier mon objectif principal et mon horizon
- ☐ construire mes trois prochaines actions

Autre résultat attendu : _____

● À GARDER EN TÊTE

À la fin de la Roadmap, tu reviendras sur ces préoccupations pour identifier ce que tu as clarifié, ce qui reste à vérifier, et tes prochaines actions.

La méthode en quatre étapes

Lorsqu'on commence à épargner au Canada, le premier réflexe est souvent de demander : dois-je remplir mon CELI ou mon REER ? Le CELIAPP est-il plus intéressant ? Devrais-je profiter du régime de mon employeur ? Où placer l'argent destiné à mes enfants ?

Ces questions sont légitimes. Mais commencer directement par le choix d'un compte peut conduire à utiliser une enveloppe sans avoir encore clarifié le rôle de l'argent, sa date d'utilisation ou les contraintes déjà présentes dans ta situation.

1. Voir l'ensemble de ton épargne

Recense tes liquidités, comptes enregistrés, placements hors régime, régimes employeur et dettes. Tu ne cherches pas encore à déterminer quel compte remplir en premier.

À la fin de cette étape : j'ai identifié mes principaux comptes, régimes, placements et obligations.

2. Vérifier tes fondations

Le coût de tes dettes, ta réserve de sécurité, et les avantages et conditions du régime offert par ton employeur — trois sujets qui peuvent modifier ton ordre de réflexion.

À la fin de cette étape : je sais quelles fondations doivent être documentées avant d'examiner mes autres objectifs.

3. Relier ton objectif, ton horizon et les enveloppes

Tu vas distinguer pourquoi tu épargnes, quand l'argent pourrait être nécessaire, quelle part doit rester accessible, et quels comptes ou régimes peuvent entrer dans ta réflexion.

À la fin de cette étape : j'ai identifié les enveloppes liées à mon objectif et les questions qui peuvent modifier leur ordre.

4. Construire ton ordre personnel

Tu reprendras les informations recueillies pour sélectionner les sujets clarifiés, les informations manquantes, et tes trois prochaines vérifications concrètes.

À la fin de cette étape : je sais ce que je dois examiner maintenant, ce qui peut attendre et quelle sera ma prochaine action.

● LA RÈGLE À GARDER EN TÊTE

Ce n'est pas seulement l'enveloppe qui compte. C'est le rôle de l'argent, son horizon et l'ordre dans lequel tu examines tes options.

Ton inventaire d'épargne

Recense tes principaux comptes, régimes, placements et dettes. Ne cherche pas encore à décider où verser de nouvelles sommes.

N°	Catégorie	Institution	Titulaire	Valeur approx.	Rôle actuel

Catégories à ne pas oublier

- ☐ Comptes bancaires et liquidités
- ☐ CELI
- ☐ CELIAPP
- ☐ REER individuel
- ☐ Régime offert par un employeur (REER collectif, RPA, RPDB, RVER, RPAC)
- ☐ REEE
- ☐ Compte non enregistré ou placements hors régime
- ☐ Compte détenu au bénéfice d'un enfant (in trust ou autre)
- ☐ Dette à coût élevé (carte de crédit, marge, prêt personnel)
- ☐ Autre

Pour une dette, indique le solde approximatif restant et, si tu le connais, son taux d'intérêt.

Transformer ton inventaire en premières questions

Reprends les numéros de la page précédente. Pour chaque élément, indique le rôle qu'il pourrait jouer, l'horizon auquel il pourrait être utilisé et l'information qu'il te manque encore.

N°	Rôle / objectif possible	Horizon	Info manquante	Où obtenir la réponse ?	État

Première lecture de ton inventaire

- Quels éléments n'ont aujourd'hui aucun rôle clairement défini ?
- Quelles sommes pourraient être nécessaires dans moins de cinq ans ?
- Quels droits de cotisation ou types de régimes doivent encore être confirmés ?
- Une dette, une réserve insuffisante ou un avantage employeur pourrait-il modifier l'ordre de ta réflexion ?
- Quels comptes semblent liés au même objectif ?

Vérifie tes fondations avant de construire ton ordre

Avant de classer les enveloppes selon ton objectif — achat, retraite, enfants ou autre — trois éléments peuvent modifier l'ordre dans lequel examiner tes options.

1. Dette à coût élevé

Une dette à taux élevé représente un coût certain, tandis que le rendement futur d'un placement reste incertain. Cela ne signifie pas qu'aucune somme ne devrait être investie tant qu'une dette existe : son taux, son solde, les avantages accessibles et ta réserve de sécurité doivent être examinés ensemble.

- Quel est le taux d'intérêt exact de chacune de tes dettes, hors prêt hypothécaire ?
- Ce taux est-il fixe ou variable ?
- Une partie de cette dette pourrait-elle être consolidée à un taux plus favorable ?

2. Réserve de sécurité

Une somme facilement accessible, destinée à absorber un imprévu sans interrompre un projet en cours ni retirer une somme investie au mauvais moment.

- As-tu actuellement une somme accessible, séparée de tes projets d'investissement ?
- Cette somme te semble-t-elle suffisante compte tenu de ta situation ?
- Cette réserve reste-t-elle stable, ou sa valeur pourrait-elle fluctuer au moment où tu en aurais besoin ?

3. Régime offert par l'employeur

Si ton employeur cotise à un régime auquel tu participes, ce sujet mérite généralement d'être compris rapidement.

- Cotises-tu suffisamment pour recevoir la pleine contribution offerte, si une contribution existe ?
- Connais-tu le type exact de régime, les conditions permettant de recevoir la contribution patronale, et les règles de disponibilité ou de transfert ?
- Si tu ne participes pas encore, sais-tu pourquoi ?

Sujet	À documenter	État

Ta grille universelle de décision

Choisis un compte, un régime, une somme disponible ou une dette de ton inventaire. Cette grille t'aide à le relier à ton objectif, ton horizon et tes fondations.

Élément examiné : _____

Numéro correspondant dans ton inventaire : _____

1. Quel rôle joue-t-il aujourd'hui ?

- ☐ réserve de sécurité
- ☐ épargne sans usage encore défini
- ☐ projet immobilier
- ☐ préparation de la retraite
- ☐ épargne pour un enfant
- ☐ avantage lié à mon emploi
- ☐ placement à long terme
- ☐ remboursement ou gestion d'une dette
- ☐ autre

2. À quel objectif pourrait-il être relié ?

- ☐ faire fructifier mon patrimoine
- ☐ acheter ma première résidence
- ☐ acheter une autre résidence
- ☐ investir dans l'immobilier locatif
- ☐ réduire mon revenu imposable pour une année
- ☐ préparer ma retraite
- ☐ épargner pour mes enfants
- ☐ plusieurs objectifs à la fois
- ☐ je ne sais pas encore

3. Quand pourrais-tu avoir besoin de cette somme ?

- ☐ moins de 2 ans
- ☐ entre 2 et 5 ans
- ☐ entre 5 et 10 ans
- ☐ dans plus de 10 ans
- ☐ aucun horizon défini

4. Quelle disponibilité est nécessaire ?

- ☐ la somme doit rester rapidement accessible
- ☐ une partie seulement doit rester accessible
- ☐ la somme peut probablement rester investie plusieurs années
- ☐ cela dépend encore d'un autre projet
- ☐ je ne sais pas

5. Tes fondations modifient-elles cette réflexion ?

Dette

- ☐ aucune dette identifiée ne semble directement liée
- ☐ le coût d'une dette doit encore être vérifié
- ☐ cette somme pourrait aussi servir à réduire une dette

Réserve de sécurité

- ☐ une réserve distincte semble déjà disponible
- ☐ une partie de cette somme joue actuellement ce rôle
- ☐ ma réserve doit encore être définie

Régime employeur

- ☐ aucun régime employeur ne concerne cette décision
- ☐ une contribution patronale doit être vérifiée
- ☐ le type exact du régime n'est pas encore confirmé

6. Où obtenir cette information ?

- ☐ Mon dossier ARC
- ☐ institution financière
- ☐ administrateur du régime employeur
- ☐ service des ressources humaines
- ☐ autre souscripteur d'un REEE
- ☐ professionnel autorisé
- ☐ autre

Personne ou organisme à contacter : _____

7. Quelle est ta prochaine vérification ?

Ma prochaine vérification concrète : _____

À effectuer avant le : _____

● À LA FIN DE CETTE PAGE

Je ne connais pas nécessairement encore la décision finale. En revanche, je sais à quel objectif cet élément pourrait servir, quelle contrainte doit être vérifiée et quelle sera ma prochaine démarche.

Définis ton objectif principal et ton horizon

Ce n'est presque jamais l'objectif seul qui détermine l'ordre à suivre — c'est la combinaison de ton objectif et de ton horizon.

1. Ton objectif principal aujourd'hui

- ☐ Faire fructifier mon patrimoine, sans projet précis
- ☐ Acheter ma première résidence
- ☐ Acheter une autre résidence
- ☐ Investir dans l'immobilier locatif
- ☐ Réduire mon revenu imposable pour une année
- ☐ Préparer ma retraite
- ☐ Épargner pour mes enfants
- ☐ Je ne sais pas encore

2. Ton horizon

Dans combien de temps penses-tu avoir besoin de cette somme, au plus tôt ?

- ☐ Moins de 2 ans
- ☐ Entre 2 et 5 ans
- ☐ Entre 5 et 10 ans
- ☐ Dans plus de 10 ans
- ☐ Aucun horizon défini pour le moment

Ce que cette combinaison détermine

Ton objectif t'indique quelles enveloppes et quels mécanismes méritent d'être examinés.

Ton horizon t'aide à déterminer :

- quand les sommes pourraient être nécessaires ;
- quelle disponibilité elles doivent conserver ;
- combien de temps elles pourraient rester investies ;
- quels droits personnels ou quelles aides sont réellement accessibles dans ta situation.

L'objectif et l'horizon ne suffisent pas, à eux seuls, à désigner un compte. Ils permettent de construire le bon ordre de questions avant de comparer les enveloppes.

● À GARDER EN TÊTE

Cette réponse n'est pas définitive. Si ton objectif ou ton horizon changent en cours de route, tu pourras revenir à cette page et ajuster ton parcours.

Un compte n'est pas un placement

Avant d'examiner chaque enveloppe une par une, une distinction doit être posée une fois pour toutes.

L'enveloppe

(CELI, REER, CELIAPP, REEE, compte non enregistré) détermine principalement le traitement fiscal des cotisations, des revenus et des retraits, les règles de cotisation et de retrait, et les conditions d'admissibilité et de résidence applicables.

Le placement

détenu à l'intérieur de cette enveloppe (liquidités, CPG, obligations, fonds, actions...) détermine principalement la liquidité réelle, les fluctuations de valeur, le rendement potentiel, et les frais ou pénalités propres au produit.

Un CELI peut contenir des liquidités aussi stables qu'un compte d'épargne, ou des placements dont la valeur varie fortement — le compte lui-même ne détermine ni l'un ni l'autre. Il en va de même pour un REER, un CELIAPP ou un REEE.

- À GARDER EN TÊTE

Lorsqu'une enveloppe est décrite comme flexible, cela concerne principalement ses règles de cotisation et de retrait. Cela ne signifie pas que le placement détenu à l'intérieur est stable, immédiatement disponible ou sans frais.

CELI — Compte d'épargne libre d'impôt

Pourquoi ce compte mérite d'être compris

Le CELI est souvent présenté comme une enveloppe simple et flexible. Son fonctionnement général l'est, mais plusieurs règles doivent être suivies précisément : le calcul des droits, la prise en compte de tous les comptes, la reconstitution des droits après un retrait et les conséquences d'une cotisation excédentaire.

● REPÈRE FACTUEL

Le plafond annuel du CELI est de 7 000 \$ en 2026. Les droits commencent à s'accumuler pour les années où tu es âgé d'au moins 18 ans et résident du Canada aux fins de l'impôt — une personne arrivée au Canada après 2009 ne reçoit donc pas rétroactivement les droits des années précédentes.

Les cotisations ne sont pas déductibles. Les revenus de placement et les retraits sont généralement non imposables au Canada ; le traitement dans un autre pays doit être vérifié séparément.

Un retrait recrée un droit équivalent seulement au 1er janvier de l'année suivante. Une cotisation excédant les droits disponibles est généralement soumise à un impôt de 1 % par mois.

Questions personnelles

- ☐ Depuis quelle année es-tu résident du Canada, et depuis quelle année as-tu 18 ans ?
- ☐ As-tu détenu plusieurs CELI, dans différentes institutions, aujourd'hui ou par le passé ?
- ☐ As-tu effectué un retrait cette année, en espérant reverser cette somme avant le 1er janvier suivant ?
- ☐ Le montant affiché dans ton dossier ARC correspond-il à tes propres relevés ?
- ☐ As-tu déjà cotisé pendant une période où tu étais non-résident du Canada ?

Erreur fréquente

Cotiser au maximum affiché par l'ARC sans vérifier que ce montant tient compte de toutes tes cotisations et retraits récents, ce qui peut créer un excédent involontaire.

Prochaine vérification concrète

Consulte ton dossier ARC et rassemble les relevés de tous tes CELI avant toute nouvelle cotisation, en particulier si tu es arrivé au Canada récemment ou si tu as changé d'institution.

● SIGNAL ORANGE — période de non-résidence

Une personne ne reçoit pas de nouveaux droits pour une année entière passée comme non-résidente. Une cotisation effectuée pendant une période de non-résidence peut être soumise à un impôt de 1 % par mois, même lorsqu'il restait des droits inutilisés.

● POUR ALLER PLUS LOIN

Le Toolkit approfondit le calcul, le suivi et les démarches associées à ce compte.

CELIAPP — Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété

Pourquoi ce compte mérite d'être compris

Le CELIAPP combine des mécanismes empruntés au REER et au CELI, mais il s'accompagne de règles propres — admissibilité, accumulation des droits, fermeture obligatoire — qui ne suivent ni exactement l'un ni exactement l'autre.

● REPÈRE FACTUEL

Pour ouvrir un CELIAPP, tu dois être résident du Canada, avoir au moins 18 ans — ou l'âge permettant de conclure ce contrat dans ta province — et répondre à la définition d'acheteur d'une première habitation.

Le plafond annuel de cotisation est de 8 000 \$, avec un plafond à vie de 40 000 \$. Le compte doit être fermé au plus tard 15 ans après son ouverture, à 71 ans, ou l'année suivant un premier retrait admissible.

Un retrait admissible pour l'achat d'une habitation admissible n'est généralement pas imposable et ne fait l'objet d'aucun remboursement, contrairement au RAP.

Questions personnelles

- ☐ Réponds-tu aujourd'hui à la définition d'acheteur d'une première habitation applicable à ce compte ?
- ☐ Quels droits as-tu réellement accumulés depuis l'ouverture de ton compte ?
- ☐ Ta date d'achat probable se situe-t-elle avant l'une des échéances de fermeture obligatoire ?
- ☐ As-tu déjà demandé la déduction de tes cotisations, ou l'as-tu reportée ?
- ☐ Si l'achat ne se concrétise pas, sais-tu que les sommes peuvent être transférées vers un REER ?

Erreur fréquente

Présumer que l'admissibilité vérifiée à l'ouverture du compte garantit automatiquement l'admissibilité au moment du retrait — les deux tests ne sont pas identiques.

Prochaine vérification concrète

Confirme auprès de ton institution la date d'ouverture officielle de ton CELIAPP et le solde de tes droits de cotisation disponibles.

● POUR ALLER PLUS LOIN

Le Toolkit approfondit le calcul, le suivi et les démarches associées à ce compte.

REER individuel — Régime enregistré d'épargne-retraite

Pourquoi ce compte mérite d'être compris

« Cotiser réduit mes impôts » est vrai mais incomplet : ton maximum déductible, tes cotisations déjà versées et la déduction que tu choisis de demander une année donnée ne désignent pas la même chose.

● REPÈRE FACTUEL

De nouveaux droits sont généralement générés chaque année selon le moindre de 18 % de ton revenu gagné de l'année précédente et du plafond annuel (33 810 \$ pour 2026), réduits par le facteur d'équivalence d'un régime employeur, le cas échéant.

Un nouvel arrivant sans revenu gagné canadien l'année précédente dispose généralement de peu ou pas de nouveaux droits pour sa première année au Canada.

Une cotisation peut être versée sans que la déduction soit demandée immédiatement — elle peut être reportée. Un retrait ordinaire est généralement imposable et ne recrée pas les droits utilisés.

Questions personnelles

- ☐ Quel maximum déductible figure sur ton dernier avis de cotisation ou dans ton dossier ARC ?
- ☐ As-tu déjà versé des cotisations non encore déduites ?
- ☐ Es-tu arrivé récemment au Canada, et disposais-tu de revenu gagné canadien l'année précédente ?
- ☐ Participes-tu à un régime employeur générant un facteur d'équivalence ?
- ☐ Envisages-tu un retrait ordinaire, ou dans le cadre du RAP ou du REEP ?

Erreur fréquente

Se fier au solde du compte plutôt qu'au maximum déductible affiché par l'ARC — le solde inclut les rendements et ne renseigne pas sur les droits réellement disponibles.

Prochaine vérification concrète

Consulte ton dernier avis de cotisation ou ton dossier ARC pour connaître ton maximum déductible exact, et compare-le à l'historique de tes propres cotisations avant d'en verser une nouvelle.

● SIGNAL ORANGE — échéance à 71 ans et non-résidence

Un REER doit généralement être converti, retiré, ou utilisé pour acquérir une rente au plus tard le 31 décembre de l'année des 71 ans. Un paiement imposable versé à une personne devenue non-résidente est généralement soumis à une retenue de 25 %, sauf réduction prévue par une convention fiscale.

● POUR ALLER PLUS LOIN

Le Toolkit approfondit le calcul, le suivi et les démarches associées à ce compte.

Régimes offerts par l'employeur

Pourquoi ce compte mérite d'être compris

« Mon employeur cotise à ma retraite » peut recouvrir des mécanismes très différents. Avant de leur attribuer un avantage ou une contrainte, il faut identifier lequel tu détiens réellement.

● REPÈRE FACTUEL

Selon le régime, les cotisations peuvent utiliser directement tes droits REER personnels, ou générer un facteur d'équivalence qui réduit tes nouveaux droits REER de l'année suivante. Les règles de cotisation patronale, de disponibilité et de transfert dépendent du régime exact.

Questions personnelles

- ☐ Quel est le nom juridique exact du régime ?
- ☐ Combien dois-tu cotiser pour recevoir toute la contribution offerte ?
- ☐ Les sommes patronales sont-elles acquises et accessibles selon les mêmes règles que tes cotisations ?
- ☐ Que devient le régime si tu quittes l'employeur ?
- ☐ Quels frais et placements sont proposés ?

Erreur fréquente

Penser que tous les régimes employeur fonctionnent comme un REER collectif, ou que toute contribution patronale est immédiatement disponible.

Prochaine vérification concrète

Demande à l'administrateur le sommaire officiel du régime et relève : son type, les cotisations patronales, les conditions applicables et les options en cas de départ.

● POUR ALLER PLUS LOIN

Le Toolkit approfondit le calcul, le suivi et les démarches associées à ce compte.

REEE — Régime enregistré d'épargne-études

Pourquoi ce compte mérite d'être compris

Le REEE est conçu spécifiquement pour financer les études postsecondaires d'un enfant et peut donner accès à des subventions gouvernementales, mais il fonctionne différemment d'un CELI ou d'un REER.

● REPÈRE FACTUEL

Le plafond de cotisation à vie est de 50 000 \$ par bénéficiaire, tous REEE confondus. La SCEE fédérale et, pour un bénéficiaire admissible au Québec, l'IQEE peuvent bonifier les cotisations. Certaines autres aides peuvent dépendre du revenu familial et ne nécessitent pas toujours de cotisation personnelle.

Le souscripteur choisit le régime et en garde généralement le contrôle ; le bénéficiaire n'en devient pas automatiquement propriétaire à sa majorité.

Questions personnelles

- ☐ Quel âge a l'enfant, et combien d'années restent avant l'utilisation probable des sommes ?
- ☐ As-tu déjà ouvert un REEE pour cet enfant ailleurs, dont les cotisations doivent être additionnées aux tiennes ?
- ☐ L'enfant remplit-il les conditions de résidence et possède-t-il un NAS valide ?
- ☐ Souhaites-tu conserver le contrôle des sommes, ou une autre structure serait-elle envisageable ?
- ☐ Ton fournisseur donne-t-il accès à l'ensemble des subventions auxquelles l'enfant pourrait être admissible ?

Erreur fréquente

Cotiser sans vérifier les cotisations déjà versées dans un autre REEE ouvert par une autre personne pour le même enfant — le plafond de 50 000 \$ s'applique à l'enfant, pas au compte.

Prochaine vérification concrète

Rassemble les relevés de tous les REEE ouverts pour cet enfant et demande à chaque souscripteur ou fournisseur de confirmer les cotisations et subventions qu'il administre.

● POUR ALLER PLUS LOIN

Le Toolkit approfondit le calcul, le suivi et les démarches associées à ce compte.

Compte non enregistré et liquidités

Pourquoi ce compte mérite d'être compris

Un compte non enregistré permet de conserver ou d'investir des sommes sans plafond de cotisation ni condition d'admissibilité propre à une enveloppe enregistrée. Il peut être examiné lorsque les droits CELI, CELIAPP ou REER sont insuffisants, réservés à un autre objectif, ou simplement lorsque les sommes sont déjà détenues hors régime.

● REPÈRE FACTUEL

Un compte non enregistré ne procure ni déduction à la cotisation ni exemption fiscale générale sur les revenus produits. Les intérêts, dividendes, revenus étrangers et gains en capital doivent être déclarés selon leur nature et le moment où ils sont reçus ou réalisés. Le traitement dépend aussi du placement détenu dans le compte.

Questions personnelles

- ☐ Cette somme dépasse-t-elle tes droits disponibles dans les enveloppes enregistrées ?
- ☐ Quelle part de cette somme doit rester en liquidités facilement accessibles ?
- ☐ Sais-tu à quel type de revenu tu t'exposes selon les placements choisis ?
- ☐ Ce compte est-il détenu seul, ou conjointement avec une autre personne ?

Erreur fréquente

Confondre absence de plafond et absence de fiscalité. Un compte non enregistré est flexible dans son alimentation et ses retraits, mais les revenus et gains produits doivent être suivis et déclarés.

Prochaine vérification concrète

Identifie le rôle de ce compte, la date à laquelle les sommes pourraient être nécessaires et la nature générale des placements qu'il contient. Vérifie ensuite les relevés fournis par ton institution.

● POUR ALLER PLUS LOIN

Le Toolkit approfondit le calcul, le suivi et les démarches associées à ce compte.

Épargner au bénéfice d'un enfant, hors REEE

Certaines familles épargnent pour un enfant sans passer exclusivement par le REEE — notamment lorsque l'usage futur des sommes n'est pas certain, ou ne se limite pas aux études.

- Compte du parent (CELLI ou non enregistré) — le parent garde le contrôle total des sommes et peut les réaffecter à tout moment.
- Compte non enregistré détenu au bénéfice de l'enfant, parfois appelé compte « in trust » — selon sa structure réelle, les sommes peuvent appartenir économiquement à l'enfant et passer sous son contrôle à sa majorité, sans possibilité pour le parent de revenir en arrière. Il ne procure aucune subvention gouvernementale.
- CELLI de l'enfant devenu admissible — à partir de 18 ans, lorsqu'il est résident du Canada aux fins de l'impôt et possède un NAS valide, l'enfant peut ouvrir son propre CELLI. Les sommes qui y sont déposées sont alors sous son contrôle et utilisent ses propres droits de cotisation.

● SIGNAL ORANGE — compte « in trust »

Un compte portant la mention « in trust » ne constitue pas nécessairement, à lui seul, une fiducie complète et clairement documentée. Les droits du parent, ceux de l'enfant, la fiscalité et les obligations déclaratives dépendent de la structure réelle du compte et doivent être vérifiés avant d'y déposer des sommes importantes.

● POUR ALLER PLUS LOIN

Le Toolkit détaille les règles d'attribution du revenu, les obligations de déclaration de fiducie et les questions à poser à ton institution avant d'ouvrir ce type de compte.

Trouve ton parcours selon ton objectif principal

Reprends la réponse que tu as inscrite à la page « Définis ton objectif principal et ton horizon ». Rends-toi directement à la fiche correspondante.

Tu n'as pas besoin de lire toutes les fiches. Commence par celle qui correspond à ton objectif principal, puis consulte une seconde fiche uniquement si un autre projet mobilise réellement une partie de ton épargne.

Ton objectif	Page
Je ne sais pas encore	23
Faire fructifier mon patrimoine	24
Acheter ma première résidence	24
Acheter une autre résidence	26
Investir dans l'immobilier locatif	26
Réduire mon revenu imposable pour une année	28
Préparer ma retraite	28
Épargner pour mes enfants	30

Si plusieurs objectifs te concernent à la fois, lis chaque fiche correspondante séparément, puis rends-toi à la page « Si tu poursuis plusieurs objectifs en même temps » pour les combiner.

Ne sais pas encore quel objectif prioriser ?

Il est normal de vouloir « faire quelque chose » avec son épargne sans avoir encore de projet précis en tête. Avant de choisir une enveloppe, ces quatre questions t'aident à identifier vers quelle fiche te diriger.

Quatre questions pour clarifier ton objectif

1. À quoi cette somme pourrait-elle servir, même si l'idée reste vague aujourd'hui ?
2. Quand pourrais-tu en avoir besoin, au plus tôt ?
3. Quelle part de cette somme dois-tu pouvoir retirer rapidement, sans contrainte ?
4. Existe-t-il une décision qui pourrait devenir plus pressante dans les prochaines années ?

Tes réponses ne doivent pas nécessairement pointer vers un seul objectif. Il est possible que deux fiches te concernent à la fois.

Ta redirection

Mon objectif principal semble être : _____

- ☐ Faire fructifier mon patrimoine — page 24
- ☐ Acheter ma première résidence — page 24
- ☐ Acheter une autre résidence — page 26
- ☐ Investir dans l'immobilier locatif — page 26
- ☐ Réduire mes impôts — page 28
- ☐ Préparer ma retraite — page 28
- ☐ Épargner pour mes enfants — page 30

A — Faire fructifier mon patrimoine

Tu es ici si...

Tu n'épargnes pas pour un projet précis à court terme. Tu souhaites faire croître une partie de ton patrimoine sur plusieurs années, tout en gardant la possibilité de réorienter cette épargne si un projet plus précis apparaît.

Les questions qui changent ton ordre

- ☐ Quand cette somme pourrait-elle être utilisée au plus tôt ?
- ☐ Quelle part doit rester rapidement accessible et relativement stable ?
- ☐ Quels droits de cotisation CELI et quelle limite de déduction REER as-tu réellement disponibles ?
- ☐ Pourrais-tu laisser cette somme investie si sa valeur diminuait temporairement ?

Les enveloppes ou mécanismes à examiner

- CELI — cotisations non déductibles, revenus et retraits généralement non imposables au Canada ; droits recréés au 1er janvier suivant.
- REER — cotisations déductibles, revenus non imposés tant qu'ils restent dans le régime, retraits généralement imposables.
- Compte non enregistré — pertinent lorsque les droits disponibles sont insuffisants ou réservés à un autre objectif.

Ce que ton horizon change

Sans date précise, distingue d'abord les sommes qui pourraient servir prochainement de celles qui peuvent réellement rester investies. Un horizon long laisse davantage de temps pour absorber les variations de valeur, sans déterminer automatiquement l'enveloppe ni les placements à choisir.

Point de vigilance

Ne confonds pas la flexibilité du compte avec celle du placement détenu à l'intérieur. Vérifie séparément l'enveloppe, le placement, tes droits réels et la date à laquelle l'argent pourrait être nécessaire.

À reporter dans ton ordre personnel

Enveloppe(s) à examiner : _____

Information à vérifier : _____

Prochaine étape : _____

B — Acheter ma première résidence

Tu es ici si...

Tu pourrais acheter ta première résidence dans les prochaines années et tu te demandes comment organiser ton épargne entre CELIAPP, CELI et REER pour préparer ta mise de fonds.

Les questions qui changent ton ordre

- ☐ Dans combien de temps envisages-tu réellement cet achat ?
- ☐ Réponds-tu aux conditions d'acheteur d'une première habitation applicables au CELIAPP et au RAP ?
- ☐ As-tu déjà ouvert un CELIAPP, et quels droits as-tu réellement accumulés ?
- ☐ Quelles sommes détiens-tu déjà dans ton CELI ou ton REER, et quelle part doit rester accessible ?

Les enveloppes ou mécanismes à examiner

- CELIAPP — conçu pour ce projet : cotisations déductibles, retraits non imposables pour un achat admissible, aucun remboursement exigé.
- REER (via le RAP) — permet de retirer des sommes déjà présentes pour la même habitation, avec obligation de remboursement.
- CELI — complément flexible, sans condition liée au statut de premier acheteur.

Ce que ton horizon change

Un achat prévu rapidement laisse peu de temps pour accumuler des droits CELIAPP ou pour qu'un placement plus dynamique produise un effet utile. Un achat envisagé dans plusieurs années laisse davantage de temps pour cotiser progressivement et coordonner les enveloppes.

Point de vigilance

Ne confonds pas l'admissibilité à l'ouverture du CELIAPP, le retrait admissible et les conditions du RAP — ce sont trois tests distincts, vérifiés à des moments différents.

À reporter dans ton ordre personnel

Enveloppe(s) à examiner : _____

Information à vérifier : _____

Prochaine étape : _____

C — Acheter une autre résidence

Tu es ici si...

Tu envisages d'acheter un bien immobilier pour ton usage personnel — remplacer ta résidence actuelle, posséder une résidence secondaire, ou t'installer avant d'avoir vendu l'ancienne. Si le bien est destiné à générer un revenu locatif, consulte plutôt la fiche « Investir dans l'immobilier locatif ».

Les questions qui changent ton ordre

- ☐ Détiens-tu déjà une résidence, et prévois-tu de la vendre, la conserver ou la louer ?
- ☐ Le nouveau bien sera-t-il ta résidence principale ou une résidence secondaire ?
- ☐ Dans combien de temps l'achat pourrait-il avoir lieu ?
- ☐ Quelle part de ton épargne doit rester disponible pour le maintien éventuel de deux propriétés ?

Les enveloppes ou mécanismes à examiner

- CELIAPP et REER (RAP) — ne sont pas automatiquement exclus du fait d'avoir déjà été propriétaire ; l'admissibilité doit être vérifiée séparément.
- CELI — mise de fonds ou réserve, sans condition de premier acheteur.
- Financement et liquidités de transition — capacité à porter deux prêts simultanément si nécessaire.

Ce que ton horizon change

Un achat rapproché combiné à une vente non réalisée augmente l'importance de vérifier la capacité à porter deux propriétés. Un achat plus lointain laisse le temps de clarifier ce que deviendra le bien actuel.

Point de vigilance

Ne présume pas être automatiquement exclu du CELIAPP et du RAP parce que tu es déjà propriétaire. Si tu envisages de louer ton ancien bien, ce projet relève de la fiche immobilier locatif, pas de celle-ci.

À reporter dans ton ordre personnel

Enveloppe(s) à examiner : _____

Information à vérifier : _____

Prochaine étape : _____

D — Investir dans l'immobilier locatif

Tu es ici si...

Tu envisages d'acheter un bien immobilier pour en tirer des revenus locatifs et éventuellement bénéficier de son appréciation à long terme, sans avoir pour objectif principal de l'occuper toi-même.

Les questions qui changent ton ordre

- ☐ Le projet repose-t-il sur une détention locative à long terme ou sur une revente rapide ?
- ☐ Le bien sera-t-il détenu personnellement, en copropriété ou par une société ?
- ☐ D'où proviendront la mise de fonds et les frais initiaux ?
- ☐ Quelle réserve restera disponible pour la vacance, les réparations et les variations de financement ?

Les enveloppes ou mécanismes à examiner

- Mise de fonds et comptes utilisés — un retrait CELI et un retrait REER n'ont pas les mêmes conséquences fiscales.
- Financement et refinancement — la déductibilité des intérêts dépend de l'utilisation traçable des fonds empruntés.
- Structure de détention — nom personnel, copropriété ou société ; conséquences juridiques et fiscales différentes.

Ce que ton horizon change

Un projet rapproché augmente l'importance de confirmer rapidement la capacité de financement et la structure de détention. Un projet plus lointain laisse le temps de comparer les structures et de renforcer les liquidités.

Point de vigilance

Ne confonds pas capacité d'emprunt et capacité à supporter les risques du projet, ni gain en capital et revenu d'entreprise. Ne choisis pas la structure de détention uniquement pour une déduction ou un financement.

À reporter dans ton ordre personnel

Enveloppe(s) à examiner : _____

Information à vérifier : _____

Prochaine étape : _____

E — Réduire mon revenu imposable pour une année

Tu es ici si...

Ton revenu est particulièrement élevé cette année et tu souhaites examiner les mécanismes susceptibles de réduire ton revenu imposable — ou tu détiens déjà des droits REER et te demandes à quel moment demander la déduction.

Les questions qui changent ton ordre

- ☐ Ton niveau de revenu actuel est-il ponctuel ou devrait-il se maintenir ?
- ☐ Quelle limite de déduction REER figure sur ton dernier avis de cotisation ?
- ☐ As-tu déjà effectué des cotisations REER que tu n'as pas encore déduites ?
- ☐ À quoi les nouvelles sommes cotisées pourraient-elles servir, et quand pourrais-tu en avoir besoin ?

Les enveloppes ou mécanismes à examiner

- REER individuel ou collectif — la déduction peut être demandée maintenant ou reportée à une année future.
- RPA / autres régimes employeur — le facteur d'équivalence influe sur les droits REER de l'année suivante.
- CELI — ne réduit pas le revenu imposable, mais reste pertinent en complément.

Ce que ton horizon change

Un revenu ponctuellement élevé soulève une question différente d'une optimisation récurrente : celle du moment où demander la déduction. Dans tous les cas, le calendrier fiscal ne doit pas être examiné indépendamment de l'horizon d'utilisation des sommes.

Point de vigilance

Ne confonds pas la possibilité de cotiser, les droits disponibles, le moment de la déduction et l'imposition future des retraits. Reporter une déduction ne permet pas de cotiser au-delà de sa limite.

À reporter dans ton ordre personnel

Enveloppe(s) à examiner : _____

Information à vérifier : _____

Prochaine étape : _____

F — Préparer ma retraite

Tu es ici si...

Tu souhaites organiser une partie de ton épargne pour la période où tu réduiras ou cesseras ton activité professionnelle, que cette échéance soit encore lointaine ou déjà plus proche.

Les questions qui changent ton ordre

- ☐ Combien d'années te séparent de la période où tu prévois cesser de travailler ?
- ☐ Quel type exact de régime ton employeur offre-t-il ?
- ☐ Quelles sources de revenus sont déjà prévues pour ta retraite (RRQ, régime employeur, épargne) ?
- ☐ Quelle limite de déduction REER et quels droits CELI as-tu réellement disponibles ?

Les enveloppes ou mécanismes à examiner

- Régimes offerts par l'employeur — vérifier le type exact et les conditions avant d'en tirer une conclusion.
- REER individuel — déduction et imposition future des retraits.
- CELI — retraits non imposables, utile pour moduler le revenu combiné à la retraite.

Ce que ton horizon change

Un horizon long laisse plus de temps pour répartir et ajuster. Un horizon rapproché rend plus pertinent de vérifier la disponibilité, la stabilité recherchée et la combinaison des retraits futurs.

Point de vigilance

Ne suppose pas que les sommes d'un régime employeur sont immédiatement disponibles. Ne confonds pas l'enveloppe et le placement qu'elle contient.

À reporter dans ton ordre personnel

Enveloppe(s) à examiner : _____

Information à vérifier : _____

Prochaine étape : _____

G — Épargner pour mes enfants

Tu es ici si...

Tu souhaites mettre de côté une somme destinée à un enfant, le plus souvent pour ses études postsecondaires, et tu te demandes comment organiser cette épargne entre le REEE et des comptes offrant davantage de flexibilité.

Les questions qui changent ton ordre

- ☐ Quel âge a l'enfant, et combien d'années restent avant l'utilisation probable des sommes ?
- ☐ L'enfant possède-t-il un NAS et remplit-il les conditions de résidence applicables aux aides ?
- ☐ Cette épargne est-elle réservée aux études ou pourrait-elle servir à d'autres projets ?
- ☐ Qui doit conserver le contrôle des sommes : toi ou l'enfant devenu majeur ?

Les enveloppes ou mécanismes à examiner

- REEE — cotisations non déductibles, subventions possibles, souscripteur généralement responsable du contrôle du régime.
- CELI du parent ou de l'enfant devenu admissible — selon qui doit garder le contrôle.
- Compte non enregistré au bénéfice de l'enfant (voir encadré dédié) — pertinent si l'usage futur dépasse les études.

Ce que ton horizon change

Plus l'enfant est jeune, plus il reste de temps pour cotiser progressivement et utiliser les aides gouvernementales. À l'approche de l'âge des études, vérifie les cotisations déjà effectuées dans tous les REEE de l'enfant.

Point de vigilance

Ne confonds pas les cotisations, les aides gouvernementales et les revenus accumulés au moment du retrait — leur traitement fiscal diffère.

À reporter dans ton ordre personnel

Enveloppe(s) à examiner : _____

Information à vérifier : _____

Prochaine étape : _____

Si tu poursuis plusieurs objectifs en même temps

Il est fréquent d'épargner pour plusieurs raisons à la fois. L'objectif n'est pas nécessairement de choisir un seul projet, mais de distinguer les sommes, les horizons et les contraintes propres à chacun.

- À GARDER EN TÊTE

Le projet le plus proche n'est pas automatiquement le plus important. En revanche, il impose souvent une contrainte de disponibilité plus forte.

1. Recense tes objectifs

Objectif	Horizon	Somme / part concernée	Disponibilité	Enveloppes à examiner

2. Identifie les contraintes de chaque objectif

Objectif le plus proche : _____

Somme qui doit rester la plus accessible : _____

Objectif dont l'horizon reste le plus incertain : _____

Information qui pourrait modifier tout l'ordre : _____

3. Vérifie que tu ne comptes pas deux fois la même somme

Une même enveloppe peut parfois participer à plusieurs réflexions. Mais une même somme ne peut pas financer simultanément deux projets au moment où ils se réalisent.

Compte ou somme	Objectif principal	Objectif secondaire éventuel	Décision qui confirmerait son rôle

4. Classe tes objectifs par période de travail

À examiner maintenant

Objectif : _____

Pourquoi : _____

Première information à obtenir : _____

À préparer progressivement

Objectif : _____

Pourquoi : _____

Prochaine date de révision : _____

À construire sur le long terme

Objectif : _____

Pourquoi : _____

Première habitude ou vérification à mettre en place : _____

● À GARDER EN TÊTE

Ne répartir pas ton épargne uniquement selon l'importance émotionnelle de chaque projet. Vérifie séparément son horizon, la disponibilité requise, les fondations déjà examinées, les droits ou mécanismes accessibles, et le risque de compter deux fois la même somme.

Construis ton ordre personnel

Tu as maintenant vu l'ensemble de ta situation, vérifié tes fondations, identifié ton objectif et ton horizon, et consulté la ou les fiches correspondantes. Cette page rassemble tout ça dans un seul tableau.

1. Ta synthèse

Élément	Ta réponse
Mon objectif principal	
Mon horizon	
Fondation à examiner en priorité	
Enveloppe(s) ou mécanisme(s) à examiner	
Information la plus importante encore manquante	
Institution ou professionnel à contacter en premier	

2. Tes trois vérifications prioritaires

Vérification 1 — auprès de : _____

Avant le : _____

Vérification 2 — auprès de : _____

Avant le : _____

Vérification 3 — auprès de : _____

Avant le : _____

3. Ce qui peut attendre

Sujet à réexaminer plus tard : _____

Prochaine date de révision : _____

● À LA FIN DE CETTE PAGE

Cette synthèse n'est pas une décision finale — c'est un ordre de travail. Certaines réponses évolueront à mesure que tu obtiendras les informations manquantes.

Ta feuille de route finale

Au début de cette Roadmap, tu as indiqué ce qui te préoccupait et ce que tu souhaitais avoir clarifié. Tu ne disposes peut-être pas encore de toutes les réponses. En revanche, tu devrais maintenant avoir identifié tes comptes, tes fondations, ton objectif, ton horizon, les enveloppes à examiner, et les informations encore manquantes.

1. Reviens à tes préoccupations initiales

Préoccupation initiale	Ce que j'ai clarifié	Ce qu'il reste à vérifier	État

2. Ton ordre final de vérification

Ordre	Sujet	Pourquoi maintenant ?	Information attendue	Interlocuteur	Date cible	État

3. Vérifie la cohérence de ton parcours

- ☐ Mon objectif principal est identifié
- ☐ Mon horizon est défini, même approximativement
- ☐ J'ai vérifié si une fondation modifie mon ordre
- ☐ Je distingue l'enveloppe du placement qu'elle contient
- ☐ Je connais les comptes ou mécanismes à examiner
- ☐ Je n'utilise pas deux fois la même somme pour deux projets différents
- ☐ J'ai identifié les droits, conditions ou informations à confirmer
- ☐ Je sais auprès de qui obtenir les réponses
- ☐ J'ai distingué ce qui doit être examiné maintenant de ce qui peut attendre

Le point qui pourrait encore modifier mon ordre : _____

La prochaine date à laquelle je réexaminerai l'ensemble : _____

Tes trois prochaines actions

Cette page ne recommence pas la réflexion — elle transforme tes trois vérifications prioritaires en actions précises, avec une échéance et un moyen de savoir quand chacune est vraiment terminée.

Action 1

Je vais : _____

Après de : _____

Avant le : _____

Cette action sera terminée lorsque : _____

Action 2

Je vais : _____

Après de : _____

Avant le : _____

Cette action sera terminée lorsque : _____

Action 3

Je vais : _____

Après de : _____

Avant le : _____

Cette action sera terminée lorsque : _____

● À GARDER EN TÊTE

Une action terminée signifie que tu as obtenu l'information ou la confirmation recherchée — pas nécessairement que tu as choisi un compte, un montant ou un placement. Cette décision t'appartient, avec l'aide d'un professionnel autorisé lorsque ta situation le demande.

Vérifie que ta Roadmap est exploitable

- ☐ J'ai recensé mes principaux comptes, régimes, placements et dettes.
- ☐ J'ai identifié le rôle actuel des différentes sommes de mon épargne.
- ☐ J'ai vérifié si une dette, ma réserve de sécurité ou mon régime employeur pouvait modifier mon ordre.
- ☐ J'ai défini mon objectif principal, même s'il reste encore approximatif.
- ☐ J'ai estimé l'horizon auquel les sommes pourraient être nécessaires.
- ☐ Je distingue le fonctionnement de l'enveloppe du placement qu'elle contient.
- ☐ J'ai identifié les enveloppes ou mécanismes à examiner dans ma situation.
- ☐ Je connais les droits, conditions ou informations personnelles qui doivent encore être confirmés.
- ☐ Je sais quelles institutions, quels administrateurs ou quels professionnels contacter.
- ☐ Si je poursuis plusieurs objectifs, j'ai distingué les sommes et les horizons associés à chacun.
- ☐ Je sais ce qui mérite d'être examiné maintenant et ce qui peut attendre.
- ☐ Mes trois prochaines actions sont précises, datées et associées à un résultat attendu.

L'information qui manque encore le plus : _____

Le sujet qui pourrait modifier mon ordre actuel : _____

La personne ou l'institution que je dois contacter en premier : _____

Ma prochaine date de révision générale : _____

Quand reprendre cette Roadmap ?

- ☐ ton objectif principal change ;
- ☐ un nouveau projet apparaît ;
- ☐ ton horizon se rapproche ;
- ☐ ta situation professionnelle ou familiale change ;
- ☐ tu commences ou quittes un emploi offrant un régime collectif ;
- ☐ tu ouvres, fermes ou transfères un compte important ;
- ☐ tu prévois de quitter le Canada ;
- ☐ tes revenus augmentent ou diminuent fortement ;
- ☐ une institution ou une règle modifie les conditions d'un compte ;
- ☐ tu constates que la même somme est associée à plusieurs projets incompatibles.

Pour passer de la réflexion à l'exécution

Cette Roadmap t'a aidé à voir l'ensemble de ta situation, à vérifier tes fondations, à identifier ton objectif et ton horizon, et à savoir quelles enveloppes et quelles informations examiner en priorité.

Elle ne calcule pas tes droits exacts, ne remplit pas tes déclarations et ne te dit pas précisément quoi cotiser ni où. C'est le rôle du Toolkit Épargne.

Le Toolkit Épargne peut ensuite t'aider à réaliser ces vérifications avec des outils prêts à utiliser, notamment :

- des calculateurs pour connaître tes droits réels — CELI, CELIAPP, REER, selon ton historique de résidence et tes cotisations déjà versées ;
- un comparateur CELI / REER / CELIAPP adapté à ton objectif et à ton horizon ;
- des tableaux de suivi de tes cotisations, retraits et subventions, année après année ;
- une grille de lecture pour identifier précisément le type de régime offert par ton employeur ;
- un outil de suivi des subventions REEE, avec rattrapage des droits non utilisés ;
- des scripts et modèles de questions à poser à tes institutions et administrateurs de régime ;
- une procédure pour corriger une cotisation excédentaire ;
- des fiches détaillées sur les mécanismes plus techniques ;
- des sources officielles à jour et les formulaires correspondants.

● PROCHAINE ÉTAPE

Découvrir le Toolkit Épargne — 97 CAD

Le Toolkit est en cours de préparation.

Rendez-vous sur cashflowattitude.com pour être informé(e) de sa sortie.

● UN DERNIER REPÈRE

Ce n'est pas seulement l'enveloppe qui compte. C'est le rôle de l'argent, son horizon et l'ordre dans lequel tu examines tes options.

Cette Roadmap fournit une méthode générale de réflexion et de vérification. Elle ne constitue pas un conseil financier, fiscal ou comptable et ne détermine pas les enveloppes ou les placements adaptés à ta situation personnelle.

Sources et mise à jour

Cette Roadmap s'appuie sur des informations générales publiées par l'Agence du revenu du Canada (ARC), Retraite Québec, Revenu Québec et le gouvernement du Canada, à la date indiquée ci-dessous.

Dernière mise à jour de cette Roadmap : juillet 2026

Sources principales consultées

- Agence du revenu du Canada — Cotisations à un CELI
- Agence du revenu du Canada — Compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété (CELIAPP)
- Agence du revenu du Canada — Déductions et limite de cotisation à un REER
- Agence du revenu du Canada — Facteur d'équivalence et facteur d'équivalence rectifié
- Agence du revenu du Canada — Régime enregistré d'épargne-études (REEE) et Subvention canadienne pour l'épargne-études
- Agence du revenu du Canada — Régime d'accession à la propriété (RAP)
- Revenu Québec — Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE)
- Retraite Québec — Régimes complémentaires de retraite
- Gouvernement du Canada — Comptes de fiducie informelle et nouvelles exigences de déclaration des fiducies

Les liens complets figurent dans la version numérique de cette Roadmap. Les règles fiscales et les plafonds de cotisation peuvent évoluer chaque année : certaines informations doivent être vérifiées à nouveau au moment où tu prends une décision, directement auprès des administrations concernées ou d'un professionnel autorisé.